



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION
EN EUROPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration du Représentant permanent adjoint,

André de Beaurepaire

- Conseil permanent spécial du 24 août 2026,

« L'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

Monsieur le Président,

La France souscrit pleinement à la déclaration de l'UE. Je souhaiterais ajouter quelques mots à titre national. Nous saluons la décision de la présidence pour la tenue de ce Conseil permanent spécial consacré à l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

A l'occasion du 35^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine, la France réitère son attachement résolu à sa souveraineté, à son indépendance et à son intégrité territoriale, dans le respect de ses frontières internationalement reconnues et conformément aux principes de la Charte des Nations et de l'Acte final d'Helsinki. Elle exprime sa pleine solidarité avec le peuple ukrainien et salue son combat héroïque pour préserver sa liberté et sa souveraineté face à l'agression russe. Nous saluons le courage et la résilience de ce peuple qui, depuis plus de quatre ans, fait face aux attaques indiscriminées et aux bombardements russes. Nous tiendrons la Russie comptable des crimes de guerre infligés aux civils, militaires et prisonniers ukrainiens.

La stabilité et la sécurité du continent européen sont profondément ébranlées par la guerre d'agression russe. Les multiples incursions de drones, voire de missiles, dans l'espace aérien de l'OTAN en sont une première manifestation et je tiens ici à rappeler la pleine solidarité de la France envers la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. La France, au même titre que plusieurs Etats européens est directement visée par des actes de déstabilisation de la Russie. Le 13 juillet dernier, la France a attribué au 16^{ème} Centre du FSB une série de cyberattaques qui ont ciblé des entités diplomatiques, gouvernementales et technologiques françaises à des fins d'espionnage. Cette attribution nationale a été couplée d'une attribution collective au nom de l'UE, illustrant dans quelle mesure nous étions collectivement visés par la menace cyber russe.

Les actions menées par l'Ukraine à l'encontre de la Russie répondent pleinement à l'exercice le légitime défense face à cette agression armée. Les campagnes de désinformation russes ne changeront pas les faits, l'Ukraine exerce son « droit naturel à la légitime défense, individuelle ou collective » au titre de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Le soutien de la France, ainsi que de ses partenaires et alliés, à l'Ukraine s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Pour qu'il y ait une paix juste et durable pour l'Ukraine et pour l'ensemble du continent, il nous faut également des garanties de sécurité crédibles. Elles impliquent la capacité de l'Ukraine à se défendre de manière crédible dans les années à venir. C'est le sens de l'aide bilatérale apportée par la France à

l'Ukraine, et c'est le sens de son engagement au sein de la Coalition des Volontaires. Nous saluons le fait que cette coalition, dont les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis à Paris le 16 juillet dernier et échangent aujourd'hui même à Kyïv, ne cesse de s'élargir et compte aujourd'hui 37 pays.

Il ne peut y avoir de sécurité en Europe sans le respect de la souveraineté de chaque État participant, de son intégrité territoriale, mais également des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est essentiel que l'avenir de la région OSCE repose sur un ordre international fondé sur des règles et des principes, tels que consacrés à Helsinki.

Dans ce contexte, la France réitère son soutien à un cessez-le-feu en vue d'une paix juste et durable, essentielle pour la paix et la sécurité de notre continent./.